# L'Asie du Sud-Est et les sièges régionaux : comparaison avec Genève et Hong Kong

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

## Genève et l'Afrique

Le volume consacré à Genève décrit la relation de la ville avec l'Afrique comme fondée sur le négoce, la banque, la diplomatie et la langue française. Les négociants genevois achètent une large part des matières premières exportées par l'Afrique, ses banques gèrent des fortunes africaines et ses organisations internationales traitent des affaires du continent. L'investisseur suisse en Afrique s'appuie sur un réseau de plus de 110 traités bilatéraux d'investissement conclus par la Confédération depuis les années 1960, l'un des plus étendus au monde.[1]

La comparaison fait apparaître une différence structurelle. Genève dessert un continent à plusieurs milliers de kilomètres de distance, au moyen d'institutions et de réseaux. Singapour dessert sa région de l'intérieur, par des sièges régionaux qui pilotent les opérations courantes dans les pays voisins. Les relations africaines de Genève se concentrent sur les matières premières et la fortune privée, alors que le rôle régional de Singapour s'étend à l'industrie, aux marchés de consommation, à la

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

technologie et aux infrastructures. Les deux villes partagent la difficulté d'opérer dans des juridictions à la gouvernance fragile. Toutes deux ont appris que leur propre réputation souffre lorsque leurs institutions manient le produit de la corruption ou du crime en provenance de la région qu'elles desservent.

## Hong Kong et la Chine continentale

Hong Kong est le concurrent le plus proche de Singapour comme lieu d'implantation de sièges régionaux en Asie. Son arrière-pays est la Chine continentale, un marché unique d'une taille que l'ASEAN ne peut égaler. Les groupes centrés sur la Chine choisissent souvent Hong Kong, tandis que ceux qui visent l'Asie du Sud-Est, l'Inde ou la région dans son ensemble choisissent souvent Singapour. Les changements politiques survenus à Hong Kong depuis 2020 ont conduit certains groupes à transférer des fonctions régionales à Singapour, évolution examinée au chapitre K.III.

La différence tient en partie à l'arrière-pays et en partie au statut juridique des deux villes. Le système juridique et les tribunaux de Hong Kong relèvent d'une région administrative spéciale de la République populaire de Chine. Singapour est un État souverain doté de sa propre politique étrangère, de son propre réseau de conventions et de sa propre qualité de membre de l'ASEAN. Pour un siège régional, cette souveraineté se traduit par une protection conventionnelle, une position indépendante dans les différends commerciaux et en matière de sanctions, et la faculté de négocier directement avec les gouvernements voisins.

## Enseignements pour la place financière

Le modèle des sièges régionaux a façonné la place financière singapourienne. Les centres de trésorerie régionaux ont besoin de services de change, de gestion de trésorerie et de crédit. Les sociétés holding requièrent des services juridiques, fiscaux et de secrétariat de société. Les dirigeants régionaux deviennent des clients de la banque privée, et certains créent ensuite des family offices, comme le décrit le chapitre E.III. La place financière et la plateforme de sièges régionaux se soutiennent ainsi mutuellement. Aucune n'aurait atteint sa taille actuelle sans l'autre.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

## En chiffres

Sièges régionaux à Singapour : environ 4 200 (étude EY, 2019). Entreprises multinationales à Singapour en 2006 : environ 7 000, dont plus de 60 pour cent exerçant des fonctions de siège régional ou mondial. Taux de l'impôt sur les sociétés : 17 pour cent. Impôt minimum mondial à Singapour : depuis le 1er janvier 2025. ASEAN : fondée le 8 août 1967, onze membres depuis le 26 octobre 2025, population d'environ 683 millions d'habitants (2023), PIB nominal d'environ 4,5 billions de dollars US (estimation 2026). Commerce intra-ASEAN : environ 20 pour cent du commerce total des membres. Entrées d'IDE dans l'ASEAN : 230 milliards de dollars US pour 2023 (rapport de 2024) et 226 milliards de dollars US pour 2024 (rapport de 2025). Conventions fiscales et accords d'échange de renseignements : une centaine de juridictions. Instrument multilatéral en vigueur pour Singapour : 1er avril 2019. Indice de perception de la corruption 2025 : Singapour 3e, Myanmar 172e sur 182. Avoirs du Prince Group saisis à Singapour : environ 150 millions de S$.

## Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie I, chapitre V, section « Les accords de protection des investissements et l'assurance des risques » (manuscrit, consulté en novembre 2026), citant le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), communiqué de presse du 2 septembre 2026, sur un réseau de plus de 110 accords de protection des investissements en vigueur, ainsi que le guide pays de Legal 500 sur le réseau suisse d'environ 130 accords signés. ↩

## Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.